

FICHE DE MISSION

INTITULÉ DU MISSION

Consultant expert en sûreté / sécurité bénévole

CONTEXTE

Le consultant expert en sûreté / sécurité intervient en tant que membre bénévole de l'Association Des Experts en Sécurité et Sûreté.

L'ADESS est une structure qui souhaite œuvrer, au quotidien, pour la sécurité de la nation et de ses concitoyens en mettant à disposition son réseau d'experts en sûreté et sécurité pour :

- Aider et accompagner les professionnels de la sécurité privée,
- Apporter aux dirigeants de sociétés de sécurité privée des conseils et des guides afin de sensibiliser leurs clients sur les risques liés à la sûreté et à la sécurité (guides disponibles via www.adess-france.fr/nos-propositions-adess),
- Répondre à toutes les questions de nos citoyens en matière de sûreté / sécurité,
- Conseiller ceux qui se questionnent sur les métiers de la sécurité publique et privée,
- Aider les anciens fonctionnaires de police et des armées dans leur reconversion.

OBJECTIFS

- Apporter une réponse immédiate ou différée à toute personne ayant une question en matière de sûreté / sécurité.
- Promouvoir l'application gouvernementale « ma sécurité ».
- Promouvoir le dispositif « je suis sauveteur secouriste citoyen », créé par l'ADESS.
- Faire connaître le site internet de l'ADESS (<u>www.adess-france.fr</u>) et promouvoir la discussion en ligne via le tchat.
- Faire la promotion publicitaire de l'ADESS au sein de la municipalité et inviter les bénévoles et bénévoles experts à adhérer via le formulaire du site web.
- Faire remonter toutes informations utiles aux membres du conseil.
- Suggérer les dons en ligne au profit de l'ADESS via son site internet.
- Aider les administrés dans leurs démarches administratives.

MOYENS

- Le consultant expert en sûreté / sécurité bénévole bénéficie d'un local mis à disposition par la municipalité.
- Le consultant expert en sûreté / sécurité bénévole dispose des supports mis à disposition par l'ADESS.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Durant ce temps de bénévolat, le consultant expert en sûreté / sécurité bénévole sera sous la responsabilité du Directeur Départemental, collaborateur de l'ADESS.

Le consultant expert en sûreté / sécurité bénévole doit :

- Respecter les documents élaborés par l'ADESS, à savoir la charte éthique 2022, le règlement intérieur 2022, la convention entre la municipalité et l'ADESS dans le cadre de cette mission,
- Respecter les règles de confidentialité et le traitement des données personnelles,
- Disposer sur la porte d'entrée l'affiche mentionnant les coordonnées de l'ADESS et le lien pour prendre un rendez-vous en ligne,
- Si le bénévole expert ne peut venir au bureau, il doit le signalement à la direction au moins 72h00 avant les heures d'ouvertures.
- Recevoir uniquement les administrés qui se sont inscrits en ligne sur le site de l'ADESS au moins 24h avant et contrôler son justificatif de domicile afin de s'assurer de son rattachement (le bénévole ne pas photocopier les justificatifs).
- Noter les administrés dans un registre, avec les mentions suivantes : code postal, prénom, nom, et les heures d'arrivées et de sorties, lors de sa venue au bureau.

Le consultant expert en sûreté / sécurité ne doit pas :

- Promouvoir d'entreprises ou de produits ayant un intérêt commercial, ni même d'associations externes non partenaires de l'ADESS,
- Utiliser d'autres supports de communication que ceux mis à disposition par l'ADESS.

Important : ADESS est une association à but non lucratif. Elle n'a aucune vocation à remplacer les compétences des experts/consultants en sécurité, d'une activité commerciale. Elle ne forme pas, elle sensibilise uniquement les personnes intéressées quels que soient son statut.

Le consultant expert en sûreté / sécurité bénévole atteste avoir pris connaissance de la fiche de mission :

Nom:	Prénom :	Lieu:	Date:
Signature:			